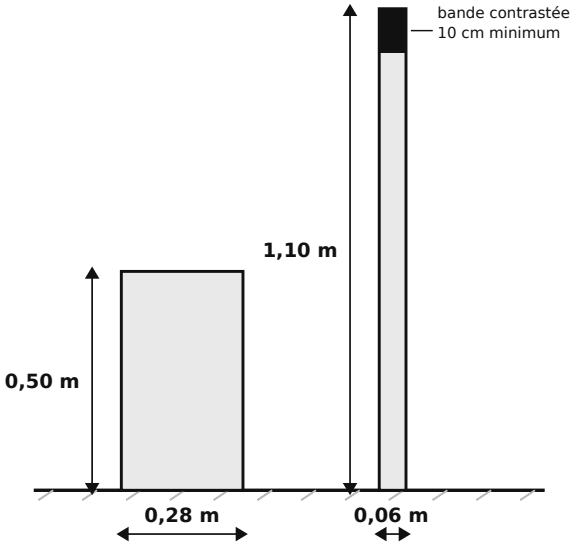
Abaque de détection des obstacles bas

Dimensions réglementaires des potelets, bornes et poteaux de voirie

COUPLES HAUTEUR ET DIAMÈTRE EXIGÉS

HAUTEUR DU POTELET	LARGEUR OU DIAMÈTRE MINIMAL
0,50 m	**0,28 m**
0,60 m	**0,21 m**
0,70 m	**0,14 m**
0,80 m	**0,10 m**
0,90 m	**0,07 m**
1,10 m	**0,06 m**



Plus le potelet est haut, plus son diamètre minimal diminue. Un potelet de 0,06 m de diamètre n'est conforme qu'à partir de 1,10 m de hauteur.

TEXTE DE RÉFÉRENCE

Annexe 3 « Abaque de détection des obstacles bas » de l'arrêté du 15 janvier 2007 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics, remplacée par l'annexe de l'arrêté du 18 septembre 2012.

Journal officiel n° 229 du 2 octobre 2012, texte n° 21.

LA CONFUSION À ÉVITER

La norme NF P98-351 ne s'applique pas aux potelets. Elle encadre les dispositifs podotactiles au sol d'éveil de vigilance. Aucune norme NF ne définit les caractéristiques d'un potelet : sa conformité relève de l'arrêté ci-contre.

LES DEUX AUTRES RÈGLES À CONNAÎTRE

1. **Contraste visuel.** Les bornes et poteaux situés sur les cheminements comportent une bande d'au moins 10 cm de hauteur, contrastée avec leur support ou leur arrière-plan, apposée sur le pourtour, à une hauteur comprise entre 1,20 m et 1,40 m. Pour les potelets d'une hauteur inférieure ou égale à 1,30 m, ce contraste est réalisé dans la partie haute. *Article 1er, 6° b).*

2. **Largeur du cheminement.** La largeur minimale du cheminement est de 1,40 m libre de mobilier ou de tout autre obstacle. Elle peut être réduite à 1,20 m en l'absence de mur ou d'obstacle de part et d'autre. C'est elle qui commande l'espacement entre potelets. *Article 1er, 3°.*

Les couples 0,50 / 0,28 m, 0,60 / 0,21 m et 1,10 / 0,06 m sont cités littéralement dans le texte de l'annexe. Les trois autres sont lus sur le schéma publié au Journal officiel. Réglementation vérifiée en septembre 2026 auprès de Légifrance. Ce document est fourni à titre informatif et ne se substitue pas au texte officiel.

Document établi par **Prozon**, fournisseur d'équipements techniques pour les professionnels et les collectivités. prozon.com